



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médicaments

Question écrite n° 53476

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la difficulté à laquelle les officines de pharmacie de l'agglomération strasbourgeoise sont confrontées pour satisfaire rapidement les demandes en vaccins. Le DT polio, le Monovax ou le Pentacoq sont absolument nécessaires pour éviter des maladies très graves telles que le tétanos, la diphtérie ou la poliomyélite. Cette pénurie est difficilement gérée par les pharmaciens. Leurs listes d'attente sont longues et les livraisons restent encore aujourd'hui soumises à des délais variables. Il lui demande quelles mesures elle envisage pour que le retard dans l'approvisionnement des pharmacies puisse être comblé dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Des difficultés d'approvisionnement concernant les vaccins Pentacoq, DT Polio et Monovax des laboratoires Aventis Pasteur MDS ont en effet été constatées. Face à cette situation de pénurie, survenue au cours du printemps et de l'été 2000, et compte tenu des enjeux médicaux, ainsi que de santé publique que représente la vaccination notamment contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la tuberculose de primo-infection, des mesures ont été prises par les autorités sanitaires. Tout d'abord, il convient d'indiquer que les perturbations dans la mise à disposition des vaccins précités étaient dues, d'une part, à l'augmentation de la demande mondiale en vaccin poliomyélitique inactivé, faisant suite au remplacement du vaccin poliomyélitique oral par le vaccin poliomyélitique injectable dans le programme de vaccination de nombreux pays et, d'autre part, au fait qu'un lot de vaccin diphtérie-tétanos-poliomyélite n'a pu être mis sur le marché, suite à un problème lors de la fabrication. Les laboratoires Aventis Pasteur MDS ont en avril 2000 informé l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de cette situation. Ils prévoyaient alors un retour à une disponibilité des trois vaccins au cours de la première quinzaine de mai. Toutefois, du fait de la persistance des difficultés d'approvisionnement, l'Agence a été amenée dès le mois de juin à intervenir à plusieurs reprises auprès du laboratoire concerné, afin qu'une solution à la pénurie en vaccins soit trouvée le plus rapidement possible et pour lui demander, notamment, de tenir les autorités sanitaires périodiquement informées des mesures mises en oeuvre pour rétablir un approvisionnement normal. S'agissant de l'état actuel de la situation, au vu des informations dont dispose l'Agence, l'approvisionnement des officines de pharmacie apparaît être effectué normalement, même si des ruptures plus limitées ne peuvent être totalement exclues. En ce qui concerne la spécialité Monovax, vaccin dont la présentation sous forme d'applicateur pour multipuncture est uniquement disponible en France, la date de péremption extrêmement courte (vingt-huit jours) rend difficile la gestion du stock. Compte tenu des enjeux de santé publique susmentionnés, les autorités sanitaires assurent une surveillance attentive et permanente du marché.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53476

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6325

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 3004